



# panorama statistique et enjeux de l'économie sociale et solidaire en Normandie

**1<sup>ÈRE</sup> CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'ESS**  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME  
LE HAVRE - 2 JUIN 2016



L'État et la Région, en collaboration avec la CRESS Normandie, organisent la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale de l'ESS le 2 juin 2016, tel que prévu par la loi ESS du 1<sup>er</sup> juillet 2014, à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime du Havre. Cette conférence permettra d'alimenter les réflexions du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui doit être adopté par la Région d'ici à la fin de l'année 2016. Cette première conférence s'inscrit dans un contexte particulier d'unification des ex-régions Basse et Haute-Normandie, tel que prévu par la Loi NOTRe, nécessitant un travail préalable d'état des lieux de l'ESS et de ses enjeux à l'échelle de la Normandie. Ce Panorama statistique concourt donc à présenter l'ESS en région : emplois et établissements, conjoncture, ressources humaines, etc.

## SOMMAIRE

### **1. L'ESS, une réalité économique importante sur le territoire normand** p.3

- 117 000 salariés en Normandie
- Un ancrage plus fort de l'ESS dans les territoires ruraux
- Une économie de services en réponse aux besoins des territoires

### **2. Conjoncture de l'emploi dans l'ESS normande** p.8

- L'ESS, un amortisseur de la crise économique ?
- L'action sociale et le secteur de l'assurance, principaux moteurs de la croissance dans l'ESS
- L'emploi de l'ESS porté par les principales zones d'emploi de la région

### **3. Les ressources humaines dans l'ESS : caractéristiques et enjeux** p.11

- Caractéristiques des emplois dans l'ESS
- L'ESS, un rôle majeur dans les politiques publiques d'emploi
- Plus de 34 000 départs à la retraite prévus dans l'ESS normande dans les 10 prochaines années

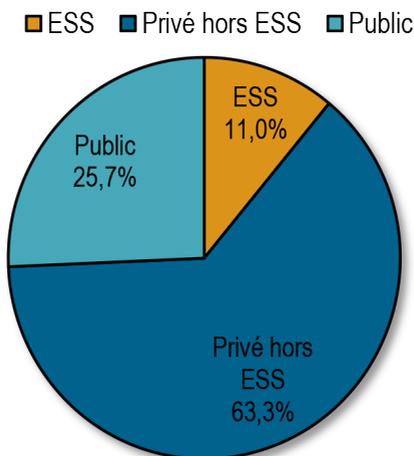
### **4. ESS & politiques publiques locales** p.14

# L'ESS : UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE IMPORTANTE SUR LE TERRITOIRE NORMAND

117 000 salariés en normandie

- A l'échelle de la Normandie, **11 000 établissements employeurs** évoluent dans le champ de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles et fondations). Ils représentent 10% des établissements de la région.
- Les entreprises et organisations de l'ESS emploient **117 163 salariés**, soit 100 137 équivalents temps plein (ETP). L'emploi dans l'ESS représente **11% de l'emploi salarié régional** et **14,8% de l'emploi salarié privé** (respectivement +0,5 et +0,9 points par rapport à la France métropolitaine).

## Structuration de l'emploi salarié à l'échelle de la Normandie réunifiée



Source : Observatoire régional de l'ESS/CRESS Normandie d'après INSEE CLAP 2013

## À l'échelle de la Normandie par forme juridique :

- **90 314 salariés travaillent dans une association** soit 77,1% des emplois de l'ESS (- 0,9 point par rapport à la part en France métropolitaine).  
On dénombre 8 928 associations employeuses sur l'année 2013.
- **16 886 salariés travaillent dans une coopérative** (14,4%, +1,4 point par rapport au national) au sein de 1 555 établissements, dont 93 sociétés coopératives et participatives (SCOP).
- **6 383 salariés travaillent dans une mutuelle** (5,4%, - 0,3 point) au sein de 424 établissements.
- **3 580 salariés travaillent dans une fondation** (3,1%, - 0,2 points) au sein de 79 établissements.

## une part de l'ess dans l'économie plus forte dans les territoires ruraux

A l'échelle nationale, **la part de l'emploi dans l'ESS varie de 1 à 6 dans les départements** (de 5% dans les Hauts-De-Seine jusqu'à 28% en Lozère). Pour ce qui est de la Normandie, l'approche départementale fait apparaître les anciens découpages régionaux, avec les départements de l'Orne (15,5%), de la Manche (13,6%) et dans une moindre mesure du Calvados (11,8%), qui affichent une part des effectifs salariés de l'ESS dans l'ensemble de l'économie élevée par rapport aux départements de l'Eure (8,9%) et de Seine-Maritime (9,5%).

### Poids de l'emploi salarié dans l'ESS par familles juridiques par département

Départements	Coopérative	Mutuelle	Association	Fondation	Part de l'ESS dans l'économie
Calvados	16,0%	5,2%	76,3%	2,5%	11,8%
Eure	13,0%	3,2%	79,0%	4,8%	8,9%
Manche	21,4%	1,9%	69,8%	6,9%	13,6%
Orne	11,4%	3,8%	84,8%	0,0%	15,5%
Seine-Maritime	11,5%	8,6%	77,9%	1,9%	9,5%
Moyenne régionale	14,4%	5,4%	77,1%	3,1%	11,0%

Source : Observatoire régional de l'ESS/CRESS Normandie d'après INSEE CLAP 2013

### en termes de spécificités départementales :

- Le modèle coopératif est plus marqué dans la Manche (21,4% de l'emploi dans l'ESS) et dans le Calvados (16,0%), notamment dû à la présence du secteur agricole et agroalimentaire et aussi à un nombre important de SCOP dans les secteurs de l'industrie et du BTP (bâtiment travaux publics).
- Le département de l'Orne se distingue par une part de l'emploi dans le secteur associatif très supérieure aux autres départements (84,8%), celui de l'Eure concentre également davantage d'emplois associatifs et de fondations, traduisant pour ces deux départements le poids historique du secteur médicosocial à but non lucratif.
- La Seine-Maritime concentre une part plus élevée d'emplois dans les mutuelles avec la présence sur le territoire de sièges sociaux dans le secteur des assurances.

## une économie de services en réponse aux besoins des territoires



**ENVIRON 90% DES EMPLOIS DE L'ESS DANS LE SECTEUR TERTIAIRE**

Environ 90% des entreprises de l'ESS réalisent des activités de services. Cette caractéristique est à rapprocher de l'essence même des structures de l'ESS qui développent leurs activités en réponse aux besoins non ou mal satisfaits des populations, des salariés et des entreprises du territoire.



**L'ESS REPRÉSENTE PLUS DE 4 EMPLOIS SUR 10 DANS LES SECTEURS DE L'ACTION SOCIALE, DES SPORTS ET LOISIRS ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**

### Répartition de l'emploi salarié dans l'ESS par secteurs d'activités en Normandie

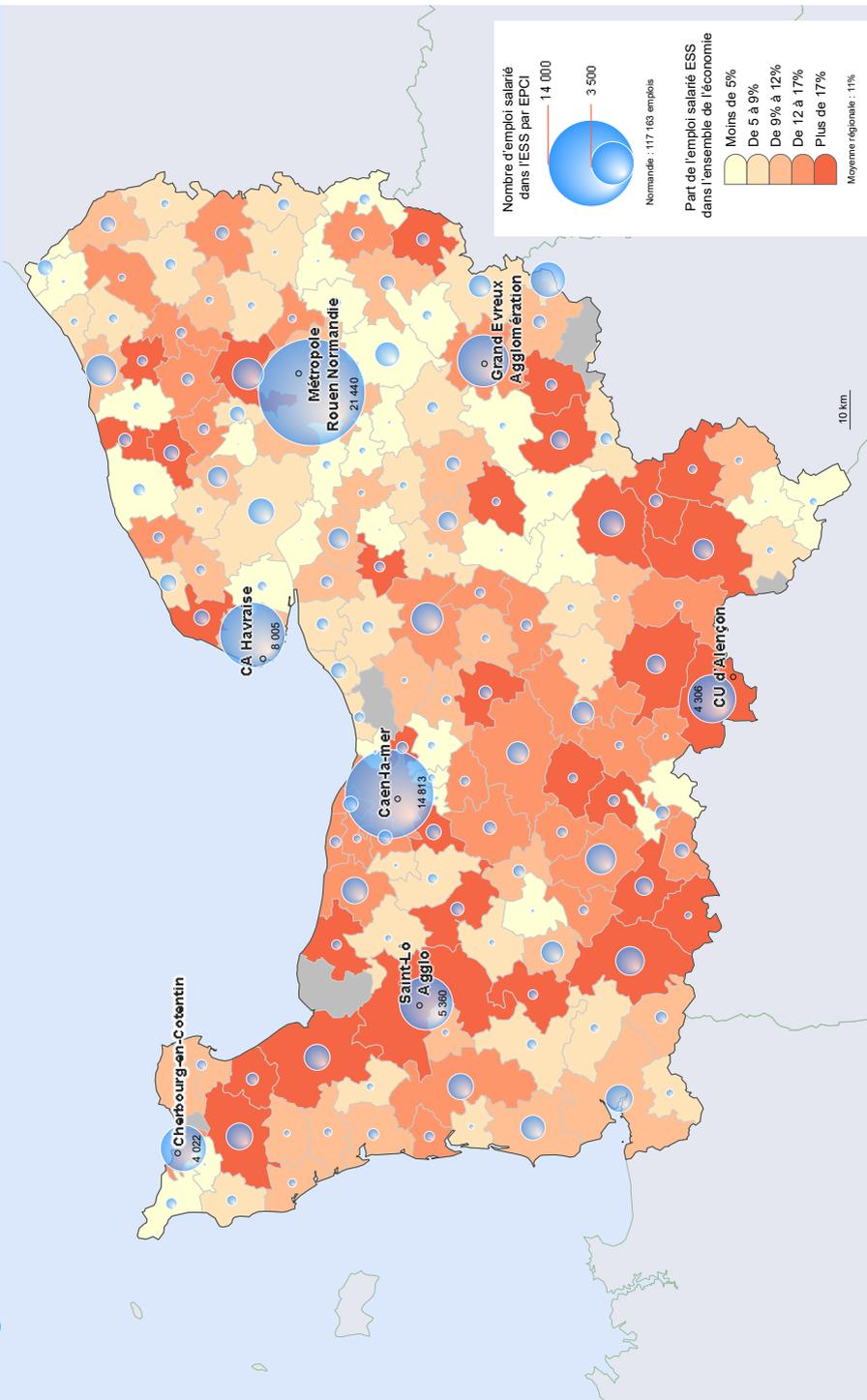
Secteurs d'activités (NAF INSEE)	Normandie	France	Ecart (en points)
ACTION SOCIALE	43,4%	39,6%	+3,8
<i>Aide à domicile</i>	9,2%	7,1%	+2,1
<i>Aide par le travail</i>	7,7%	6,5%	+1,2
<i>Accueil du jeune enfant</i>	0,9%	1,5%	-0,6
<i>Autres actions sociales sans hébergement</i>	8,3%	7,9%	+0,4
<i>Hébergement médicosocial</i>	17,3%	16,3%	+1,0
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	11,0%	11,0%	0
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	0,8%	0,5%	+0,3
ARTS, SPECTACLES	1,2%	1,4%	-0,2
COMMERCE	3,1%	2,5%	+0,6
ENSEIGNEMENT	14,0%	14,7%	-0,8
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	0,8%	1,1%	-0,3
INDUSTRIES + CONSTRUCTION	3,6%	2,2%	+1,3
NON-CLASSES (9499Z) *	8,1%	9,6%	-1,5
SANTÉ HUMAINE	4,8%	7,4%	-2,6
AUTRES SECTEURS	1,1%	1,3%	-0,2
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	4,8%	5,4%	-0,7
SPORT ET LOISIRS	3,3%	3,3%	-0,1
<b>Total général</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>

Source : Observatoire régional de l'ESS/CRESS Normandie d'après INSEE CLAP 2013

#### ◆ **L'action sociale non lucrative, premier employeur dans l'ESS et fortement développée en région**

Rassemblant **43,4% des salariés de l'ESS** (contre 39,6% pour la moyenne nationale), soit 50 870 emplois, le vaste secteur de l'action sociale rassemble les activités d'aide à domicile (9,2% de l'emploi dans l'ESS), l'aide par le travail (7,7%), l'hébergement médicosocial dans le champ social, du handicap, de la dépendance (17,3%), ou encore l'accueil de jeune enfant avec les crèches (0,9%). Du fait du caractère plus résidentiel de l'économie normande sur de nombreux territoires, l'action sociale y est particulièrement développée. Historiquement, le caractère plus rural de la région a dû favoriser le développement plus important du secteur associatif et des fondations médicosociales pour pallier le manque de structures publiques et d'initiatives privées. L'emploi dans le secteur de l'aide par le travail en Normandie est particulièrement développé par rapport à la moyenne nationale (+2,1 points). **Ce sont principalement les associations, mutuelles et fondations qui évoluent dans le secteur de l'action sociale.**

# L'EMPLOI SALARIÉ DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L'ÉCHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS NORMANDES



### ◆ 1 salarié de l'ESS sur 10 travaille dans le secteur banque-assurance

Les coopératives bancaires et mutuelles d'assurance **emploient 12 841 salariés en Normandie**, dans une proportion identique à la moyenne nationale (11%). Ce secteur est particulièrement important sur les agglomérations de Rouen et de Caen avec la présence des sièges sociaux régionaux (Matmut, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, etc.).

### ◆ La coopération bien développée dans le secteur de l'industrie et de la construction

Les secteurs de l'industrie et de la construction **réunissent 4 165 emplois**, soit 3,6% des salariés de l'ESS (+1,3 point par rapport au national). Cette caractéristique est particulièrement marquée dans les départements de la Manche et du Calvados avec la présence à la fois d'un secteur agroalimentaire sous forme coopérative très prononcé (Agrial, Maîtres Laitiers, Isigny-Sainte-Mère), mais également d'une tradition coopérative sous forme de SCOP dans le secteur industriel (Acome, Sorapel, etc.) ou dans le BTP (CMEG, Poullain Sepi, etc.).

### ◆ 1 établissement de l'ESS sur 5 en Normandie développe une activité dans le secteur sport et loisirs

Composé d'une myriade d'établissements (plus de 2 000), le secteur sport et loisirs compte au moins **3 825 salariés dans l'ESS en Normandie** (3,3% des salariés de l'ESS). Peu visible dans l'appareil statistique français à cause de difficulté de classement dans la nomenclature d'activité française (NAF), le secteur de l'animation socioculturelle représente en réalité davantage d'emplois à l'échelle normande. En témoigne, le nombre important d'établissements (20,9%) et d'emplois (8,1%) classés dans le code 9499Z « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » dans lequel figure une partie des établissements évoluant dans l'animation socioculturelle.

## L'ESS PEU PRÉSENTE DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSTRUCTION

A l'inverse, on remarque que l'ESS **est très peu présente dans le secteur de l'industrie et de la construction** (elle représente seulement 1,5% des emplois normands privés et publics), tout comme dans celui de **l'hébergement-restauration** (2,7%) et celui du commerce (2,7%). **Ces trois secteurs emploient 7,5% des salariés de l'ESS.**

## Les trois quarts des établissements de l'ess ont moins de 10 salariés

**La majorité des établissements de l'ESS emploie moins de 10 salariés (78%)** même si cela reste dans une proportion moindre que l'ensemble de l'économie (83%). Toutefois, l'emploi est concentré dans les plus gros établissements : 50% des emplois de l'ESS dépendent d'un établissement de plus de 50 salariés, tandis que 15% des emplois relèvent des établissements de moins de 10 salariés.

**L'approche sectorielle montre de fortes disparités.** Certains secteurs sont quasi exclusivement constitués d'établissements de moins de 10 salariés : sports et loisirs (97% ont moins de 10 salariés), arts et spectacles (95%). D'autres sont davantage composés de gros établissements comme le secteur de l'enseignement (47% des établissements ont plus de 10 salariés), de la santé (49%), du social et médicosocial (60%).

A l'exception des fondations, positionnées principalement sur le secteur sanitaire et social avec des établissements de taille importante (seuls 40% des établissements ont moins de 10 salariés), il n'y a pas de différences significatives dans les autres familles de l'ESS quant à la répartition des établissements par taille.

## CONJONCTURE DE L'EMPLOI DANS L'ESS NORMANDE

### L'ESS, un amortisseur de la crise économique ?

#### 8 300 EMPLOIS CRÉÉS DANS L'ESS NORMANDE ENTRE 2006 ET 2015

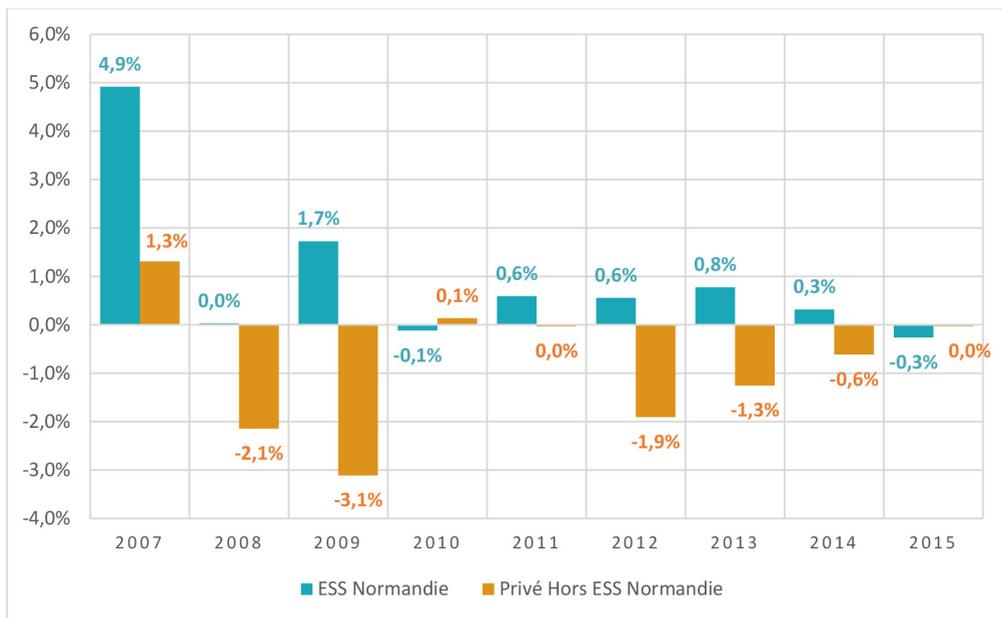
Entre 2006 et 2015, l'emploi salarié dans l'ESS a progressé en moyenne de **+0,9% par an** en Normandie, alors que dans le même temps l'emploi se contractait de -0,6% par an dans le reste de l'économie privée. Au sein des établissements de l'ESS, près de **8 300 emplois ont été créés sur la période**, notamment en Seine-Maritime (+ 5 134 postes) et dans le Calvados (+ 2 242). **L'année 2015 marque cependant un recul de l'emploi salarié** dans l'ESS (-0,3%) en Normandie.

#### LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS FLÉCHIT SUR LA PÉRIODE [-0,1% PAR AN] AVEC AU TOTAL LA SUPPRESSION D'UNE CENTAINE D'UNITÉS

**La croissance est essentiellement portée par les établissements pérennes** (95% des emplois nouveaux sont issus d'établissements existants selon les travaux menés avec l'INSEE), ce qui tend à confirmer l'ancrage de l'activité des établissements de l'ESS. La création d'activité dans l'ESS demeure à la marge en termes d'emplois et concerne en particulier certains secteurs : circuits courts alimentaires, restauration bio / éthique, garage solidaire, tiers-lieux, ressourcerie / recyclerie, jardin partagé, tourisme...).

<sup>1</sup> INSEE Analyses Normandie n°6 « Malgré la crise, toujours plus d'emplois dans l'économie sociale et solidaire normande »

## Evolution de l'emploi salarié privé ESS et hors ESS par glissement annuel entre 2006 et 2015



Champ : emploi salarié privé en fin de trimestre (régime général)

Source : Observatoire régionale de l'ESS / CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF



**LA CROISSANCE DE L'EMPLOI A ÉTÉ PORTÉE PAR L'ENSEMBLE DES FORMES JURIDIQUES DE L'ESS ENTRE 2006 ET 2015 :**

### Evolution de l'emploi dans l'ESS par famille juridique

Famille	Solde net emploi 2006-2015	Taux de croissance annuel moyen 2006-2015	Taux de croissance 2015
Associations	+ 4 754	0,6%	- 0,6%
Coopératives	+ 790	1,1%	- 2,1%
Fondations	+ 1 060	3,6%	4,0%
Mutuelles	+ 1 689	3,7%	4,2%
<b>Total général</b>	<b>+ 8 293</b>	<b>0,9%</b>	<b>- 0,3%</b>

Champ : emploi salarié privé en fin de trimestre (régime général)

\* TCAM : taux de croissance annuel moyen \* Taux de croissance en glissement annuel au 4ème trimestre (n/n-1)

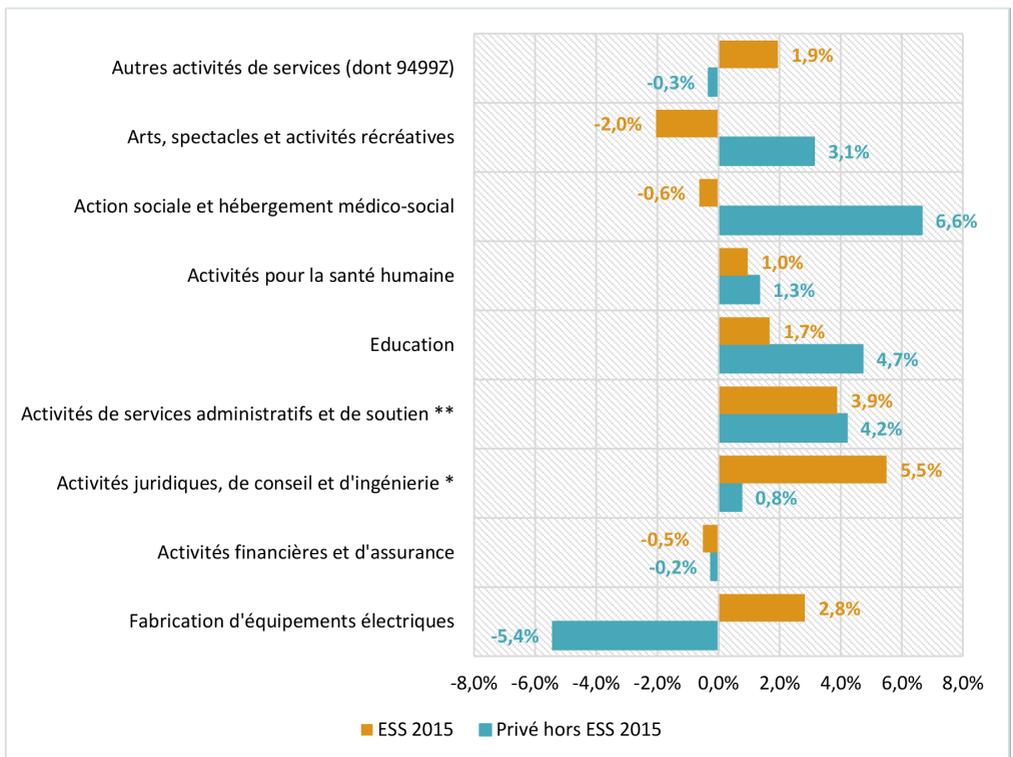
Source : Observatoire régionale de l'ESS / CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

## L'action sociale et le secteur de l'assurance, principaux moteurs de la croissance dans l'ess

Avec plus de **3 800 postes créés** entre 2006 et 2015, **le secteur social et médicosocial a largement contribué à la dynamique d'emploi** enregistrée ces dernières années dans l'ESS et particulièrement l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (EHPAD, maison médicalisée...) et l'aide par le travail.

Second secteur le plus créateur d'emploi avec **2 145 postes créés** entre 2006 et 2015, **le secteur de la banque-assurance** constitué par les mutuelles d'assurance et les banques coopératives **a connu un dynamisme important ces dernières années**. On note toutefois depuis quelques années, une diminution des effectifs du secteur bancaire, conséquence des restructurations qui ont suivi la crise économique de 2008-2009. Le secteur de l'assurance maintient en revanche son niveau d'emploi (+2,2% sur l'année 2015).

### Evolution de l'emploi salarié ESS / privé hors ESS sur l'année 2015 dans les principaux secteurs d'activités investis par l'ESS



Champ : secteurs regroupés de plus de 1 000 salariés - évolution en glissement annuel au 4ème trimestre

\* activités liées à l'emploi, travaux paysagers, locations-bail / \*\* comptabilité, conseil-gestion, ...

Source : Observatoire régional de l'ESS/CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF

## La croissance de l'emploi dans l'ess portée par les principales zones d'emploi de la région

La création d'emploi dans l'ESS sur la période 2006-2015 a été très largement portée par les zones d'emploi des principales agglomérations régionales (Rouen, Caen, Le Havre et Cherbourg). Seules les zones d'emploi d'Alençon et d'Evreux font exception avec une évolution annuelle de l'emploi négative sur la période (respectivement -0,2% et -0,8%). Notons que les deux tiers des zones d'emploi de la région ont connu une progression de l'emploi dans l'ESS entre 2006 et 2015.

Sur l'année 2015, la tendance est notablement inversée. En dehors de la zone d'emploi du Havre (l'emploi progresse de +1,5% en 2015), la croissance de l'emploi dans les territoires des principales agglomérations est négative ou à l'arrêt. Près de 60% des zones d'emploi ont enregistré un recul du nombre de salariés dans l'ESS.

## LES RESSOURCES HUMAINES DANS L'ESS : CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX

### un salariat plus féminin, $\frac{3}{4}$ des salariées en CDI

#### ➔ 66% DES EMPLOIS DANS L'ESS SONT OCCUPÉS PAR DES FEMMES

Une majorité de femmes travaille dans l'ESS (66%), par rapport au secteur privé hors ESS (38%). La part importante de femmes dans l'ESS est liée en grande partie à la structuration sectorielle de l'emploi. Le poids de secteurs très féminisés dans l'ESS amène à expliquer ces données comme le secteur de la santé, de l'action sociale ou de l'enseignement. Inversement, le poids des secteurs de l'industrie ou du commerce est très faible dans l'ESS alors même que les hommes y sont plus nombreux.

#### ➔ PLUS D'UN TIERS DES SALARIÉS TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL DANS L'ESS

Un peu moins de 62% des salariés travaillent à temps complet dans l'ESS. La part de salariés à temps partiel est plus importante dans les structures de l'ESS (38%) que dans le secteur privé (17,5%) ou le secteur public (29%).

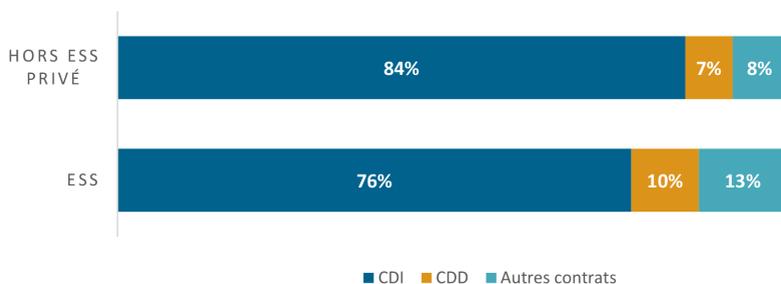
Ce sont principalement dans les associations que les emplois à temps partiel sont les plus répandus, bien qu'ils tendent à diminuer ces dernières années. Trois facteurs expliquent le taux élevé de salariés à temps partiel dans l'ESS :

- La structuration sectorielle des emplois avec une présence plus marquée de l'ESS dans des secteurs où les temps non complets sont importants (animation, sport, aide à domicile...);
- Le recours important des associations aux contrats aidés, le plus souvent à temps partiel;
- La part des femmes dans l'ensemble des salariés qui sont globalement plus souvent à temps partiel.

## 76% DES SALARIÉS DE L'ESS EN CDI

**Le taux de salariés en CDI dans l'ESS est élevé (76%),** bien qu'inférieur au reste de l'emploi privé (84%). Pour une partie des structures, les modèles économiques hybrides rendent parfois difficile la pérennisation de postes. Par ailleurs, la part des « Autres contrats » est plus importante que dans le reste du privé (13% contre 8%) et concerne principalement l'emploi aidé et, à la marge, des contrats en alternance et des intérimaires. Cette différence est liée à la nature même de l'activité d'utilité sociale d'une partie des structures de l'ESS : entreprises adaptées, structures d'insertion par l'activité économique, associations d'action sociale, etc. Ces dernières interviennent en direction de publics non intégrés par l'économie privée lucrative et par le secteur public et utilisent une part de contrats aidés plus importante.

### Répartition des salariés par contrat de travail selon la nature de l'employeur



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE DADS 2012

## L'ess, un rôle majeur dans les politiques publiques d'emploi

### LES ASSOCIATIONS, UN RÔLE MAJEUR DANS LES POLITIQUES D'AIDES À L'EMPLOI

**Les associations jouent un rôle majeur dans la cohésion sociale et la création de richesses et plus particulièrement dans la création d'emplois.** Les politiques publiques de soutien à l'emploi et à la qualification, notamment pour l'embauche des publics les plus éloignés du marché du travail à travers les emplois aidés, sont encadrées et appuyées financièrement par l'Etat. Les associations favorisent l'intégration sur le marché du travail de jeunes peu qualifiés ou de personnes en insertion sociale et professionnelle.

Plusieurs dispositifs publics d'aide à l'emploi coexistent et notamment les emplois d'avenir (EAV) et les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE) pour le secteur non marchand.

Sur un ensemble d'environ 12 800 emplois d'avenir signés au sein du secteur public et privé en Normandie depuis 2012, **le secteur associatif normand a porté 29% des emplois d'avenir (3 700).**

En Normandie, un quart des associations employeuses embauche à partir des CUI-CAE. Sur l'année 2014, les associations représentent **40% de l'ensemble des embauches publiques et privés en CUI-CAE**.

## L'ALTERNANCE, UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ENTREPRISES DE L'ESS

**L'un des leviers dans la politique en faveur de l'emploi des jeunes est de développer l'alternance** (apprentissage ou contrat de professionnalisation) au cours des prochaines années. Ce mode de pré-recrutement est en effet perçu comme un moyen intéressant pour les jeunes d'entrer dans la vie professionnelle tout en poursuivant une formation qualifiante.

Actuellement, les entreprises de l'ESS utilisent peu les contrats de professionnalisation (à l'exception des coopératives), tandis que l'apprentissage est très marginal puisque **7 fois moins développé que dans l'ensemble de l'économie**. Si l'apprentissage est traditionnellement plus répandu dans certains secteurs d'activités (industrie, agroalimentaire, BTP, commerce...), **il a de vrais enjeux de promotion pour l'ESS dans des secteurs comme le sanitaire et social, l'animation et le sport** pour lesquels des CFA existent et se développent en Normandie. Ces enjeux sont aussi à mettre en perspective du Grenelle de l'Apprentissage lancé par la Région Normandie en 2016 avec à terme l'objectif d'augmenter de 50% le nombre d'apprentis en Normandie à l'horizon 2021.

**plus de 34 000 départs à la retraite prévus dans l'ess normande dans les 10 prochaines années**

Les salariés de l'ESS sont en moyenne plus âgés que ceux travaillant dans le reste de l'économie. Au 31 décembre 2012, **29,6% des salariés de l'ESS normands tous secteurs confondus ont plus de 50 ans** (+3,2 points par rapport à l'ensemble des salariés). Par effet mécanique, la part de l'emploi des jeunes est moindre dans l'ESS.

Ces caractéristiques s'expliquent par un double phénomène :

- Les organisations de l'ESS sont très présentes dans des secteurs qui se sont structurés dans les années 1970 avec un volume de recrutements important durant cette période et dont les salariés ont aujourd'hui plus de 50 ans (30,4% dans le médicosocial, 37,5% dans le secteur de la santé, 33,3% dans le secteur de l'enseignement) ;
- Inversement, l'ESS est peu présente sur les secteurs du commerce de détail ou de l'industrie qui emploient davantage de jeunes salariés, cependant l'ESS emploie de nombreux jeunes dans le secteur sport et loisirs (seuls 18% des salariés ont plus de 50 ans).

En considérant l'âge légal de départ à la retraite en 2015 fixé à 62 ans, **plus de 34 000 salariés atteindront l'âge de partir à la retraite au cours des 10 prochaines années** (29,6% des salariés) dans les entreprises de l'ESS normande.

## LES PROFESSIONS DU MÉDICOSOCIAL LES PLUS CONCERNÉES PAR LE VIELLISSEMENT DES SALARIÉS

Parmi les professions qui comptent de nombreux salariés âgés de plus de 50 ans, on retrouve **plusieurs professions du secteur sanitaire et social**. Dans ce secteur se conjuguent à la fois un volume d'emplois important et une part de salariés âgés de plus de 50 ans élevée. Sont particulièrement concernées les professions d'aides à domicile, d'agents de services hospitaliers, d'infirmiers, de médecins salariés, d'aides-soignants ou encore d'éducateurs spécialisés.

## LES FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE DIRECTION PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES

Si l'on regarde spécifiquement les professions où la part des salariés âgés de plus de 50 ans est la plus élevée, on trouve presque exclusivement des fonctions d'encadrement et/ou de direction (7 sur 10) quelque soit le secteur d'activité (sanitaire et social, banque-assurance, enseignement).

# ESS & POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES EN NORMANDIE

Depuis le début des années 1980, les pouvoirs publics ont progressivement mis en place des politiques de soutien à l'ESS. Qu'il s'agisse du niveau communal, intercommunal, départemental ou régional, les politiques publiques de soutien à l'ESS peuvent prendre différentes formes depuis des plans d'actions pluriannuels très développés, au soutien de tout ou partie des structures de l'ESS à travers des politiques sectorielles / filières ou encore via leur politique d'achats.

On peut recenser 4 grands axes dans lesquels peuvent s'insérer un ensemble d'actions contribuant à promouvoir et développer l'ESS :

- La construction d'une politique publique ESS
- Promotion, sensibilisation, formation à l'ESS
- Création, développement et consolidation d'activités en ESS
- Autres politiques publiques qui contribuent au soutien de l'ESS

En Normandie, collectivités et services de l'État s'engagent à plusieurs niveaux dans la promotion et le développement de l'ESS. Le tableau ci-après illustre la typologie d'actions classées par axe ayant pu être mises en place sur les territoires.

## Exemples de politiques publiques de promotion et de soutien à l'ESS développées en Normandie

	Axes et actions
Co construction d'une politique publique ESS	<p>Co-construction d'une politique publique spécifique de soutien à l'ESS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'un plan d'actions pluriannuel</li> <li>- Nomination d'un(e) élu(e) référent(e)</li> <li>- Moyens techniques dédiés</li> <li>- Inscription dans les réseaux (exemple : Adhésion au RTES)</li> <li>- Participation à des instances/ comités où l'ESS a sa place</li> </ul>
Promotion, sensibilisation, formation à l'ESS	<p>Amélioration de la connaissance de l'ESS sur son territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux permettant de mieux connaître le poids économique de l'ESS sur son territoire, ses spécificités, ses acteurs, ses plus-values (diagnostic, portraits d'acteurs, d'initiatives, annuaire d'acteurs)</li> <li>- Communication sur l'ESS et mise en lumière d'initiatives locales via le site Internet, magazine de l'intercommunalité, flyers, réseaux sociaux, affichages, etc. (exemple : Mois de l'ESS)</li> <li>- Organisation de conférences, colloques, rencontres pour faire connaître l'ESS</li> </ul> <p>Formation / sensibilisation à l'ESS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation (présentation ESS et ses valeurs, entrepreneuriat d'ESS, poids économique, ...) en direction des étudiants, lycéens et apprentis via des interventions ou des conférences, des visites de structures, etc.</li> <li>- Actions de sensibilisation / formation en direction des élus et techniciens des collectivités et services de l'Etat</li> </ul>
Création, développement et consolidation d'activités en ESS	<p>Soutenir le développement économique et la consolidation des structures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir l'ESS par la commande publique</li> <li>- Répondre aux besoins d'hébergement des entreprises d'ESS (espace de co-working, Maison des associations, pépinières d'entreprises)</li> <li>- Soutenir les structures de l'accompagnement-consolidation</li> <li>- Développer une matrice d'aides spécifiques au développement d'activité dans l'ESS</li> <li>- Implication et prise de participation au capital de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)</li> </ul> <p>Favoriser l'émergence et la création d'activité, l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir, informer, orienter et accompagner les porteurs de projets</li> <li>- Soutenir les structures d'aide à la création d'activités et les dispositifs existants. Développer de nouveaux dispositifs/outils favorisant l'émergence d'initiatives et de projets innovants (Fabriques à initiatives, clubs Cigales, coopératives d'activité et d'emploi)</li> <li>- Développer une matrice d'aides spécifiques à la création d'activité dans l'ESS</li> <li>- Soutenir l'innovation sociale (exemple : appel à projets)</li> </ul> <p>Développer les finances solidaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au développement des finances solidaires</li> </ul> <p>Soutenir les coopérations entre acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la dynamique de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), Pôles d'acteurs</li> <li>- Soutenir les coopérations (conventions d'affaire, mécénat)</li> <li>- Partenariats associations-entreprises</li> </ul>
Prise en compte transversale de l'ESS	<p>Soutien des structures de l'ESS par les politiques sectorielles existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'ESS dans le développement de filières : déchets, circuits courts alimentaires, bois-énergie, etc.</li> <li>- Soutien aux acteurs de l'ESS à travers les politiques sectorielles (jeunesse et sport, culture, tourisme, action sociale, politique de la ville, etc.</li> </ul> <p>Soutien des structures de l'ESS par les politiques d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'emploi (CUI-CAE, EAV, contrats de génération, ...)</li> <li>- Alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation)</li> </ul>

*Note de lecture : une collectivité peut avoir mis en place une ou plusieurs actions recensées dans ce tableau.*

# L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ORESS)

***L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (ORESS) de Normandie fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertises mis en place par les CRESS et le CNCRES. Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.***

**Contact : CRESS Normandie - 02 31 06 09 23**

## Méthodologie et sources de données

### PÉRIMÈTRE STATISTIQUE DE L'ESS

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, le CNCRES et le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie.

La loi ESS du 31 juillet 2014 ouvre le périmètre de l'ESS aux sociétés commerciales qui inscrivent dans leurs statuts les principes défendus par les entreprises de l'ESS et qui recherchent une utilité sociale. Ces établissements ne sont pas encore intégrés dans l'appareil statistique.

### PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES CITÉES DANS CE DOCUMENT

**INSEE CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) – jusqu'au 31 décembre 2013**

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations. Par construction, CLAP confronte plusieurs sources : pour les entreprises et les établissements, le référentiel d'entreprises et d'établissements qui est constitué à partir du Répertoire d'Entreprises et d'Établissements (REE/SIRENE). Le champ de CLAP est quasi complet sur les salariés. En sont exclus les non-salariés, les emplois domestiques dont l'employeur est un ménage, les militaires (pour des raisons de secret défense).

**INSEE DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) – jusqu'au 31 décembre 2012**

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés. Elle permet l'analyse des salaires et des emplois dans l'ensemble des secteurs privés et semi-publics, y compris des services de l'État à caractère industriel et commercial (grandes entreprises), des collectivités territoriales et des hôpitaux publics. Sont donc exclus du champ : la fonction publique d'État, les services domestiques et les activités extraterritoriales.

### ACOSS-URSSAF – EMPLOI SALARIÉ EN FIN DE MOIS JUSQU'AU 4E TRIMESTRE 2015

Les données ACOSS-URSSAF sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DUE, BRC) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé. Le champ du secteur concurrentiel couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une ouverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente notamment dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers (banques coopératives), pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.